



L'an deux mil vingt-deux, le lundi 11 Avril, le Conseil Municipal de la Commune de LURE, convoqué à la date du 1^{er} Avril, s'est réuni au Grand Salon de l'Hôtel de Ville à LURE, sous la présidence de **Monsieur Éric HOULLEY, Maire de LURE**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à L.2121-34).

Effectif légal du Conseil Municipal : 29

Membres du Conseil en exercice : 29

Étaient présents : M. Éric HOULLEY, Maire, M. Stéphane FRECHARD, Mme Karine GUILLEREY, M. Jérôme LAROCHE, Mme Christelle CONTEJEAN (à partir du rapport 1.3), M. Pascal GAVAZZI, Mme Pierrette DEMESY, M. Laurent MONNAIN, Mme Virginie LUTHRINGER, M. Hamid ZOUGGARI, M. Thibaud GRECARD, Mme Kalida LATRECHE, Mme Agnès GALMICHE, Mme Laurence HERTZ-NINNOLI, M. Joël HACQUARD, Mme Sophie ROMARY-GROSJEAN, M. Charles VALDENNAIRE, Mme Rachel ROLLAND, Mme Isabelle ARNOULD, M. Adrien ANTOINE

Étaient absents représentés : Mme Nathalie WATBLED représentée par M. Jérôme LAROCHE, Mme Jennifer PUTH-RONDOT représentée par Mme Karine GUILLEREY (à partir du rapport 1.7), Mme Marie-Claire THOMAS représentée par Mme Virginie LUTHRINGER, Mme Mélanie CHAGNOT par Mme Pierrette DEMESY

Étaient absents : Mme Camille QUENOT, M. Rachid MERZOUG, M. Michel WENDE, M. Benjamin BERTHET, M. Mikayil AKALIN

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte à 19 H 00, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil nomme l'un de ses membres, **Mme Kalida LATRECHE**, pour remplir les fonctions de Secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

DÉLIBÉRATION N° 33/2022 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 14 MARS 2022

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ADOpte** le procès-verbal de la séance du 14 Mars 2022.

DÉLIBÉRATION N° 34/2022 : COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION AU MAIRE EN VERTU DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** de ces décisions.

DÉLIBÉRATION N° 35/2022 : PERSONNEL – RECRUTEMENT DES AGENTS CONTRACTUELS POUR LA VILLE ET LE CCAS

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent aux recrutements en fonction des besoins des services d'agents contractuels ou d'agents vacataires dans les conditions fixées par le Code Général de la Fonction Publique et dans la limite des crédits inscrits au Budget Primitif de la ville de LURE.
- **DIT** que cette délibération remplace l'ensemble des délibérations votées à ce jour concernant le recrutement d'agents contractuels et d'agents vacataires au sein des effectifs municipaux.

DÉLIBÉRATION N° 36/2022 : CRÉATION D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA VILLE DE LURE ET LE CCAS

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** la création d'un Comité Social Territorial commun compétent à l'égard des agents de la ville de LURE et du CCAS.
- **PLACE** ce Comité Social Territorial auprès de la ville de LURE.
- **INFORME** Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Saône de la création de Comité Social Territorial.

DÉLIBÉRATION N° 37/2022 : FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL DE LA VILLE DE LURE ET DE SON CCAS

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **FIXE** à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel de la collectivité et à 5 le nombre de représentants suppléants du personnel de la collectivité.
- **MAINTIENT** le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants (parmi les conseillers municipaux) de la ville et du CCAS, égal à celui du nombre de représentants du personnel titulaires et suppléants.
- **MAINTIENT** le recueil par le Comité Social Territorial, de l'avis des représentants des collectivités (collège des élus municipaux) et établissements en relevant.

DÉLIBÉRATION N° 38/2022 : ÉTAT RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DES ÉLUS MUNICIPAUX

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du tableau mensuel des indemnités des élus municipaux.

DÉLIBÉRATION N° 39/2022 : PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES/DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **CONSTITUE** une provision pour dépréciation des actifs circulants sur le budget 2022 à hauteur de 10.000 Euros.

DÉLIBÉRATION N° 40/2022 : BUDGET ANNEXE DU FJT – DESPINETTE (CCAS) – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte Administratif du budget annexe du FJT – Despinette (CCAS) 2021.
- **INTEGRE** ces résultats au budget général 2022 en fonctionnement et investissement.

FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS

En Euros	Investissement	Fonctionnement
Résultats 2020		
Résultat	165 534,41	92 512,92
Affectation du Résultat 2020 sur le cpte 1068		

Exercice 2021		
Recettes	2 756,00	40 274,40
Dépenses	1 878,22	17 636,55
Résultats cumulés	166 412,19	115 150,77
<u>Restes à réaliser</u>		
Recettes		
Dépenses		
Résultats 2021 avec les RAR	166 412,19	115 150,77

DÉLIBÉRATION N° 41/2022 : AUTORISATIONS PLURIANNUELLES

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACTE** ces diverses autorisations, comme suit :

Principes communs :

- o Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.
- o Elles peuvent être révisées.
- o Les crédits de paiement (CP) inscrits au budget sont la matérialisation des autorisations. Ils constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations.

1. Gymnase Alice MILLIAT

AP-CP n°	2022-01			
objet :	Gymnase Alice MILLIAT			
Délibérations	14 mars 2022			
Imputations budgétaires :				
Montant de l'Autorisation de Programme (€TTC)	5 836 800			
Mandatés au 31/12/2021	crédits de paiement 2022	crédits de paiement 2023	crédits de paiement 2024	crédits de paiement années suivantes
735150	3 264 850	1 836 800		

2. Développement du potager municipal – maraichage

AP-CP n°	2022-02			
objet :	Développement du potager municipal			
Délibérations	14 mars 2022			
Imputations budgétaires :				
Montant de l'Autorisation de Programme (€TTC)	82 000 (montant global communiqué au Conseil Municipal du 27/06/2022)			
Mandatés au 31/12/2021	crédits de paiement 2022	crédits de paiement 2023	crédits de paiement 2024	crédits de paiement années suivantes
	82 000			

3. Schéma des mobilités douces

AP-CP n°	2022-03			
objet :	Schéma des mobilités douces			
Délibérations	27 septembre 2021 ; 14 mars 2022			
Imputations budgétaires :				
Montant de l'Autorisation de Programme (€TTC)	140 000			
Mandatés au 31/12/2021	crédits de paiement 2022	crédits de paiement 2023	crédits de paiement 2024	crédits de paiement années suivantes
	15 000	125 000		

4. Chemin du Mont Latru

AP-CP n°	2022-04			
objet :	Chemin du Mont Latru			
Délibérations	14 mars 2022			
Imputations budgétaires :				
Montant de l'Autorisation de Programme (€TTC)	547 400			
Mandatés au 31/12/2021	crédits de paiement 2022	crédits de paiement 2023	crédits de paiement 2024	crédits de paiement années suivantes
	38 400	380 000	129 000	

5. Piste équestre de la Saline

AP-CP n°	2022-05			
objet :	Piste équestre de la Saline			
Délibérations	22 février 2021, 27 septembre 2021, 14 mars 2022			
Imputations budgétaires :				
Montant de l'Autorisation de Programme (€TTC)	1 393 260			
Mandatés au 31/12/2021	crédits de paiement 2022	crédits de paiement 2023	crédits de paiement 2024	crédits de paiement années suivantes
	120 000	1 000 000	273 260	

6. Espace de l'échiquier

AP-CP n°	2022-06			
objet :	Espace de l'échiquier			
Délibérations	14 mars 2022			
Imputations budgétaires :				
Montant de l'Autorisation de Programme (€ITC)			Montant global communiqué au Conseil Municipal du 27/06/2022	
Mandatés au 31/12/2021	crédits de paiement 2022	crédits de paiement 2023	crédits de paiement 2024	crédits de paiement années suivantes
	10 500			

7. Création de Logements

AP-CP n°	2022-07			
objet :	Création de Logements			
Imputations budgétaires :				
Montant de l'Autorisation de Programme (€ITC)			36 000	
Mandatés au 31/12/2021	crédits de paiement 2022	crédits de paiement 2023	crédits de paiement 2024	crédits de paiement années suivantes
	18 000	18 000		

8. Ecole Départementale de musique – participation

AE-CF n°	2022-01			
objet :	Ecole Départementale de musique – participation Convention 2022-2026 (délibération du 14 mars 2022)			
Imputations budgétaires :				
Montant de l'Autorisation de Programme (€TTC)	280 000			
crédits de paiement 2022	crédits de paiement 2023	crédits de paiement 2024	crédits de paiement 2025	crédits de paiement 2026
60 000	60 000	60 000	60 000	40 000

DÉLIBÉRATION N° 42/2022 : BUDGET PRIMITIF 2022 – VILLE DE LURE

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Conformément à l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

- **ADOpte** par un vote **par Nature au niveau du Chapitre le Budget Primitif 2022 – Ville de LURE** – tel qu'il figure ci-après :

BUDGET GENERAL - 2022

Section de Fonctionnement

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	2 000 000,00 €	002	Résultat de Fonctionnement reporté	1 237 642,77 €
012	Charges de personnel	4 391 000,00 €	013	Atténuations de charges	36 400,00 €
014	Atténuation de produits	82 000,00 €	70	Produits des services et du domaine	180 000,00 €
022	Dépenses imprévues	363 814,00 €	73	Impôts et taxes	5 100 000,00 €
023	Virement à la section d'Investissement	1 000 000,00 €	74	Dotations, participations	2 233 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	820 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	240 000,00 €
66	Charges financières	145 000,00 €	76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	77	Produits exceptionnels	269 951,93 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	10 000,00 €			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	532 812,76 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 632,06 €
Total Général Dépenses de Fonctionnement		9 349 626,76 €	Total Général Recettes de Fonctionnement		9 349 626,76 €

Section d'Investissement

Dépenses			Recettes		
001	Résultat d'Investissement reporté	14 155,86 €	001	Résultat d'Investissement reporté	
020	Dépenses imprévues	500 000,00 €	021	Virement de la section de Fonctionnement	1 000 000,00 €
			024	Produits des cessions	
10	Dotations, fonds divers et réserves		10	Dotations, fonds divers et réserves	972 145,76 €
			13	Subventions d'Investissement	3 739 500,06 €
16	Emprunts et dettes	1 127 669,00 €	16	Emprunts et dettes	1 000 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	168 000,00 €			
20	Immobilisations Incorporelles	451 817,00 €			
21	Immobilisations Corporelles	550 000,00 €			
23	Immobilisations en cours	4 045 419,66 €	23	Immobilisations en cours	
	Participations et créances rattachées à des participations	31 000,00 €	27	Autres immobilisations financières	153 650,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 632,06 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	532 813,76 €
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
Sous-total Dépenses d'Investissement		6 940 693,58 €	Sous-total Recettes d'Investissement		7 398 109,58 €
RAR 2021		1 599 265,23 €	RAR 2021		1 141 849,23 €
Total Général Dépenses d'Investissement		8 539 958,81 €	Total Général Recettes d'Investissement		8 539 958,81 €

DÉLIBÉRATION N° 43/2022 : BUDGET PRIMITIF 2022 – BOIS ET FORET

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Conformément à l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

- **ADOpte** par un vote **par Nature au niveau du Chapitre le Budget Primitif 2022 – Bois et Forêt** – tel qu'il figure ci-après :

Section de Fonctionnement**Dépenses****Recettes**

011	Charges à caractère général	134 700,00 €	002	Résultat de Fonctionnement reporté	127 403,31 €
				Produits des services, du domaine et ventes diverses	183 460,00 €
022	Dépenses imprévues	10 000,00 €			
023	Virement à la section d'Investissement	61 763,31 €			
65	Autres charges de gestion courante	104 400,00 €	75	Autres produits de gestion courante	- €
66	Charges financières	- €			
67	Charges exceptionnelles	- €	77	Produits exceptionnels	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
Total Général Dépenses de Fonctionnement		310 863,31 €	Total Général Recettes de Fonctionnement		310 863,31 €

Section d'Investissement**Dépenses****Recettes**

001	Résultat d'Investissement reporté	23 385,89 €	001	Résultat d'Investissement reporté	- €
			021	Virement de la section de Fonctionnement	61 763,31 €
020	Dépenses imprévues	3 150,00 €			
20	Immobilisations corporelles	16 613,31 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	22 320,00 €
21	Immobilisations Corporelles	42 000,00 €	13	Subventions d'investissement reçues	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
041	Opérations patrimoniales	- €	041	Opérations patrimoniales	- €
Sous-total Dépenses d'Investissement		85 149,20 €	Sous-total Recettes d'Investissement		84 083,31 €
RAR 2021		17 414,11 €	RAR 2021		18 480,00 €
Total Général Dépenses d'Investissement		102 563,31 €	Total Général Recettes d'Investissement		102 563,31 €

DÉLIBÉRATION N° 44/2022 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2022

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHARD, 1^{er} Adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** pour 2022, les subventions financières suivantes dans le cadre des crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2022.
- **DIT** que l'enveloppe attribuée s'élève à 187.119 €uros, dont 10.000 €uros en investissement qui sera versée au Basket Club Luron dans le cadre de la construction du Club House sur présentation de factures acquittées.
- **PREND ACTE** des subventions en nature apportées aux associations.

action	ASSOCIATION BENEFICIAIRE	subvention en nature	subvention de fonctionnement 2022	subvention exceptionnelle 2022	action à réaliser pour subvention exceptionnelle
culturelle	club philatélique	locaux 1er dimanche du mois salle merlin			
culturelle	Arts Plastiques	Locaux			
culturelle	La Luthrille	Locaux + matériel + logistique	1200		
culturelle	Université Ouverte (convention)	Salle + Matériel + logistique	1800		
culturelle	Corrévrots Lurons	Salle + matériel + logistique + locaux			
culturelle	Harmonie Municipale (convention)	Locaux (exclusivité salle Polymnie) + matériel + logistique	6000	1000	500 € concert été et 500 concert noël
culturelle	C.R.P.	Locaux exclusif à l'auditorium + salle	1000	500	participation aux journées du patrimoine
culturelle	Ciném'Action		600	400	
culturelle	Comité du Sapeur	Salle + logistique + réception			

action	ASSOCIATION BENEFICIAIRE	subvention en nature	subvention de fonctionnement 2022	subvention exceptionnelle 2022	action à réaliser pour subvention exceptionnelle
culturelle	Côté cour (convention)			10000	
culturelle	Musique et Mémoire	Salle + matériel + logistique + repas		6000	
culturelle	Compagnie ZOCHA			2000	
culturelle	S.H.A.A.R.L.	Locaux + matériel + logistique	200		
culturelle	Ass. d'Etudes Fourieristes				
	TOTAL		10 800,00 €	19 900,00 €	
education /jeunesse/jumelage	Comité du Concours de la Résistance et de la Déportation		150		
	TOTAL		150,00 €	0,00 €	
diverses	Amicale du Personnel	Locaux exclusifs 15 rue de la Font + matériel + logistique		1800	Arbre de Noel
diverses	Lure Slot Racing	Locaux place de la libération			
diverses	Club Ornithologique Luron	Salle			
grands evenements	FOIRE DE LURE	logistique		2500	Foire

action	ASSOCIATION BENEFICIAIRE	subvention en nature	subvention de fonctionnement 2022	subvention exceptionnelle 2022	action à réaliser pour subvention exceptionnelle
grands événements	Comité Départemental d'Equitation	Pistes équestres + logistique + matériel		5000	Jumpalure juillet 2022
syndicat	CGT	Locaux exclusif centre Schloetterer			
syndicat	CFDT	Locaux exclusif centre Schloetterer			
syndicat	UNSA	Locaux exclusif 1 rue Jean Moulin			
	TOTAL		0,00 €	9 300,00 €	
patriotiques	Le Souvenir Français	Salle + logistique	200		
patriotiques	Amicale des Anciens Combattants	mise à disposition de salle ponctuelle			
patriotiques	Anciens d'AFN - UNCAFN	mise à disposition de salle ponctuelle			
patriotiques	Médailleurs Militaires	mise à disposition de salle ponctuelle			
patriotiques	Amicale du 1er Dragons	mise à disposition de salle ponctuelle			
	TOTAL		200,00 €	0,00 €	
développement durable	ALPEN	Locaux Centre Schloetterer	0	0	pas de subvention mais salle gratuite pour projection film ou autre

action	ASSOCIATION BENEFICIAIRE	subvention en nature	subvention de fonctionnement 2022	subvention exceptionnelle 2022	action à réaliser pour subvention exceptionnelle
developpement durable	CLIMAT	1 rue Jean Moulin locaux exclusif			
animaux errants	Mistigriffe	locaux au service maintenance	1500		
developpement durable	club mycologiques	mise à disposition de salle			
developpement durable	AAPPMA LURE - LES AYNANS	Locaux - Etang			
	TOTAL		1 500,00 €	0,00 €	
sociale/personnes âgées	Les Joyeux Lurons	Locaux à titre exclusif + logistique + matériel			
sociale/personnes âgées	ALIFF	Locaux à titre exclusif 14 boulevard Brosset + logistique + matériel			
sociale/personnes âgées	Club Henri Courtois	Locaux	200		
sociale	Centre Social et Culturel	Locaux à titre exclusif + logistique + matériel + personnel	76740		
sociale	Fraternité Abstinence	Locaux + salle			
sociale	ADIL 70	Salle permanence au BIJ	160		
sociale	Association Familiale Laïque	Locaux	200		

action	ASSOCIATION BENEFICIAIRE	subvention en nature	subvention de fonctionnement 2022	subvention exceptionnelle 2022	action à réaliser pour subvention exceptionnelle
sociale	Restos du Cœur	Locaux	reçu 950 € fin 2021 sur décision du CA du CCAS donc 0		
sociale	Secours Catholique				
sociale	Secours Catholique				
sociale	Croix Rouge Française	Locaux			
sociale	Secours Populaire Français		0		
sociale	AIDE	Locaux			
sociale	Comité d'Entraide aux Réfugiés	Salle	1000		
sociale	Association des Donneurs de Sang	Salle + réception + matériel + logistique			
	TOTAL		78 300,00 €	0,00 €	
QPV	AIDE	Locaux			

action	ASSOCIATION BENEFICIAIRE	subvention en nature	subvention de fonctionnement 2022	subvention exceptionnelle 2022	action à réaliser pour subvention exceptionnelle
QPV	FRANCAS	Salle + matériel + logistique	9000		gestion bibliotheque de quartier et actions éducatives périscolaires
QPV	AHSSEA	locaux		0	action déposée en 2020
QPV	AAMI 70 + apprentissage français	LOCAUX		4000	accès au droit ; 1500; intervention CM2 et 6eme :500 parcours linguistique ; 2000 €
QPV	ADV Compétences			2000	camping car de l'emploi
QPV	CIDFF - Centre Départemental du Droit des femmes			600	égalité filles garçons
QPV	France Victimes (ex AAV 70)	Locaux		1000	
	TOTAL		9 000,00 €	7 600,00 €	

action	ASSOCIATION BENEFICIAIRE	subvention en nature	subvention de fonctionnement 2022	subvention exceptionnelle 2022	action à réaliser pour subvention exceptionnelle
sport	Handball Club Lure/Villersexel	Salle+structure+minibus+matériel+logistique	3866	4000	
sport	Lure Basket Club	Salle+structure+minibus+matériel+logistique	1288	10500	subvention équipement 10 000 € fête du mini basket
sport	JSL Football	Salle+structure+matériel+logistique	3065	1500	action de lutte contre l'antisémitisme du 21 au 28 mars 2022 : 250 € Challenge Carrey 26 au 30 décembre 2022 : 1000 €
sport	Rugby Ovalie Luron	Stade + minibus + matériel + logistique	1085	1000	Tournoi Gérard Cholley juin 2022
sport	Sporting Club	Salle + structure + matériel + logistique	1958		
sport	Tennis Club Luron	Terrain de Tennis	923		
sport	Dauphins Lurons	Logistique + minibus + locaux	2025	500	Stage à Sete
sport	Cercle Sportif Luron Judo	Structure + logistique + locaux	1583		

action	ASSOCIATION BENEFICIAIRE	subvention en nature	subvention de fonctionnement 2022	subvention exceptionnelle 2022	action à réaliser pour subvention exceptionnelle
sport	Karaté Club de Lure	Structure + minibus + matériel	1096		
sport	Tir à l'Arc Luron	Stand de tir + logistique + structure	637		
sport	Ski Club Luron	Minibus + locaux	1590		
sport	Avenir Gymnique	Structure + minibus + logistique	2248		
sport	Vélo Club Luron	Logistique + matériel	300	1000	nocturne cycliste 12 mai 2022
sport	Pétanque Luronne	Structures + logistique + minibus	667		
sport	Badminton Club de Lure	Structure	1054		
sport	La Savate Luronne	Structures + minibus + locaux	530		
sport	GAHS	Structure	300		
sport	Lure Macadam	Logistique + matériel + gymnase	300	500	Trail + Bike and run le 01/05/2022
sport	Full Contact	Locaux + minibus	573	500	formation des membres et octobre rose
sport	Tennis de Table	Locaux+logistique+matériel+minibus	300		

action	ASSOCIATION BENEFICIAIRE	subvention en nature	subvention de fonctionnement 2022	subvention exceptionnelle 2022	action à réaliser pour subvention exceptionnelle
sport	Société de Tir de Lure	Stand de tir + locaux	781		
sport	Lure Triathlon	logistique			
sport	Cyclo Club Luron		300		
sport	Club Lure Plongée	Structure	300		
sport	ALAL VOLLEY	Structure	300		
sport	Gymnastique Volontaire Luronne	Structure + locaux	300		
sport	Club de Marche	Structure + locaux	300		
sport	Club Alpin Français	Structure	300		
sport	ASA Luronne			200	47ème rallye National 04/ 05 juin 2022
sport	Club Nauticanin de Franche-Comté			100	régionale d'élevage /concours 02 et 03 juillet 2022
sport	Partenariat F.Meyer avec Association Objectif Course			300	différentes courses
sport	Renforcement Musculaire	Structure			
sport	Trollball L'incontrôlable Compagnie	logistique			

action	ASSOCIATION BENEFICIAIRE	subvention en nature	subvention de fonctionnement 2022	subvention exceptionnelle 2022	action à réaliser pour subvention exceptionnelle
sport	VTT		300	500	animation locale 12 juin 2022
sport	Association de Pêche		300		
sport	Comité Départemental Handisport	Salle		1200	action handisport octobre 2022
sport	ALIFF (section gymnastique)	Structure			
sport	Cercle Sportif Luron Aïkido budo	Structure			
sport	Sport Santé Nature EPGV	Structure			
sport	Club de Tir à la Carabine	Stand de Tir			
sport	Cercle sportif Luron Tai Chi Chuan	Structure			
sport	L'Incontrôlable Compagnie	salle merlin			
sport	La Trelle Comtoise				
	TOTAL		28 569,00 €	21 800,00 €	
commerce animation	UCL	Salle + matériel + logistique			
commerce animation	Comité des Fêtes	Salle + logistique + réception			
	TOTAL		0,00	0,00	

action	ASSOCIATION BENEFICIAIRE	subvention en nature	subvention de fonctionnement 2022	subvention exceptionnelle 2022	action à réaliser pour subvention exceptionnelle
		commerce animation	0,00 €	0,00 €	
		sport	28 569,00 €	21 800,00 €	
		QPV	9 000,00 €	7 600,00 €	
		sociale	78 300,00 €	0,00 €	
		developpement durable	1 500,00 €	0,00 €	
		patriotiques	200,00 €	0,00 €	
		grands évènements	0,00 €	9 300,00 €	
		education /jeunesse/jumelage	150,00 €	0,00 €	
		culturelle	10 800,00 €	19 900,00 €	
		TOTAL GLOBAL	128 519,00 €	58 600,00 €	
			187 119,00 €		

DÉLIBÉRATION N° 45/2022 : COUPON AVANTAGE BIBLIOTHEQUE – RENOUELEMENT ET SIGNATURE DE LA CONVENTION 2022/2023 AVEC LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ET INFO JEUNES BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Rapporteur : Madame Christelle CONTEJEAN, Adjointe au Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** ce dispositif.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Région Bourgogne-Franche-Comté et Info Jeune Bourgogne-Franche-Comté une convention relative au coupon avantage Bibliothèque pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.

DÉLIBÉRATION N° 46/2022 : PROJET DE VÉGÉTALISATION DES COURS D'ÉCOLES – 1^{ère} PHASE : GROUPE SCOLAIRE DE LA LIBÉRATION – DEMANDE DE FINANCEMENTS

Rapporteur : Madame Karine GUILLEREY, Adjointe au Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ADOpte** et **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel :

	DEPENSES	RECETTES
Végétalisation des cours d'écoles (Élémentaire et Maternelle)	76 333 € HT	
Subvention Agence de L'Eau	30 % du montant de la dépense totale HT	22 899.90 € HT
Partenaires privés	10 % du montant de la dépense totale HT	7 633.30 € HT
Autofinancement Ville de Lure		45 799.80 € HT
TOTAL	76 333 € HT	76 333 € HT

- **SOLLICITE** des subventions auprès des financeurs publics et privés conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessus, les inscriptions budgétaires figurant en dépenses et recettes aux budgets primitifs 2022 (maternelle) et 2023 (élémentaire).
- **DÉCIDE** de réaliser cette opération, même en cas de non obtention de tout ou partie des subventions sollicitées.

DÉLIBÉRATION N° 47/2022 : IMPLANTATION D'UN DISPOSITIF D'AUTORÉGULATION – GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY

Rapporteur : Madame Karine GUILLEREY, Adjointe au Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accueillir un DAR au sein de l'école élémentaire Jules Ferry.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget 2022 pour l'aménagement et l'acquisition du mobilier dédié au DAR.

DÉLIBÉRATION N° 48/2022 : RECONDUCTION ET ORGANISATION DE LA MISE EN PLACE DU SERVICE DE PRESTATION DE RAMASSAGE SCOLAIRE POUR LES ÉLÈVES LURONS FRÉQUENTANT LES ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE DE LA POLOGNE

Rapporteur : Madame Karine GUILLEREY, Adjointe au Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer un marché avec le prestataire qui sera retenu et ce, pour une durée d'un an, avec prise d'effet le 1^{er} septembre 2022.

DÉLIBÉRATION N° 49/2022 : SUBVENTION AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET MATERNELLES LURONNES DANS LE CADRE DES CRÉDITS SCOLAIRES (DOTATIONS BUS, COOPÉRATIVES, ACTIONS CULTURELLES)

Rapporteur : Madame Karine GUILLEREY, Adjointe au Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser à chaque coopérative scolaire des écoles élémentaires et maternelles ces dotations correspondant à un coût global de 8.910 €uros.
- **DIT** que les crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2022 (section de fonctionnement).

DÉLIBÉRATION N° 50/2022 : SUBVENTION AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES DES ÉCOLES LURONNES DU GROUPE SCOLAIRE DE LA POLOGNE (ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE) POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL DE MOTRICITÉ

Rapporteur : Madame Karine GUILLEREY, Adjointe au Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser à chaque coopérative scolaire du Groupe Scolaire de la Pologne (école maternelle et école élémentaire), une subvention de 500 €uros soit un coût total de 1.000 €uros afin d'aider les deux écoles retenues dans ce programme pédagogique en 2022.

DÉLIBÉRATION N° 51/2022 : DEMANDE DE SUBVENTIONS DES ÉCOLES PRIMAIRES POUR L'AFFILIATION A L'USEP, AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

Rapporteur : Madame Karine GUILLEREY, Adjointe au Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser à chaque coopérative scolaire une subvention correspondant aux frais d'adhésion, conformément à la répartition ci-dessous :

Écoles Élémentaires :

Jules Ferry :	760,85 €
Jean Macé :	697,65 €

Soit un coût total de **1 458,50 €**

DÉLIBÉRATION N° 52/2022 : REMPLACEMENT ANTENNE TOTEM (Filiale de ORANGE) ET NOUVEAU BAIL – BA N° 102 DÉCHETTERIE

Rapporteur : Madame Virginie LUTHRINGER, Adjointe au Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bail à venir avec la société TOTEM.

DÉLIBÉRATION N° 53/2022 : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE » AU SIED 70 – PROJET D'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR LES TOITURES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE LA LIBÉRATION

Rapporteur : Monsieur Pascal GAVAZZI, Adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à :
 - **Valider** la proposition de transfert de compétence « Production d'électricité renouvelable » au SIED 70 ;
 - **Décider** de faire la demande au SIED 70 pour la mise en place d'une installation de 35.7 kwc sur les toitures de l'école élémentaire de la Libération ;
 - **Signer** tout document nécessaire à l'exécution de ce transfert pour cette opération spécifique au bénéfice du SIED 70.

DÉLIBÉRATION N° 54/2022 : CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ (CEF) – RÉTROCESSION PARCELLES AV N° 236 ET AV N° 264pp PAR HABITAT 70 – CESSIONS PARCELLES AV N° 148, AV N° 263, AV N° 264pp, AV N° 303pp ET AV N° 308pp AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Rapporteur : Madame Virginie LUTHRINGER, Adjointe au Maire,
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à :
 - **Signer** l'acte de rétrocession des parcelles n° AV n° 263 et AV n° 264pp par HABITAT 70 au profit de la commune ;
 - **Régler** les frais d'actes notariés liés à cette rétrocession ;
 - **Vendre** les parcelles AV n° 263, AV n° 264pp, AV n° 148, AV n° 303pp et AV n° 308pp au Ministère de la Justice ;
 - **Signer** tous les documents afférents à ce projet.

INFORMATIONS :

AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA GARE SNCF – CHOIX D'UN ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE - INFORMATION

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

Par délibération du 22 février 2021 et à l'unanimité, le conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à

- **Choisir** un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage et signer un contrat avec ce dernier.
- **Signer** tout document afférent à la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.
- **Commander** et payer toutes les études complémentaires éventuellement nécessaires (levée topographique, plans, étude de sol, plan des réseaux...).
- **Inscrire** les crédits nécessaires au Budget Primitif 2021.

Considérant que les espaces de stationnement aux abords de la gare SNCF (début de la rue Saint Quentin, rue du Square de la Gare, rond-point de la Gare, parkings à proximité de la gare) sont régulièrement saturés et s'avèrent insuffisants par rapport à la demande.

Rappelant, au vu de ce constat, qu'il a été engagé des discussions avec la SNCF réseau pour acheter du terrain qui semblait inutilisé et ainsi offrir plus de stationnement aux véhicules de ce secteur. Aucun accord n'a pu être trouvé et il s'avère que le seul espace disponible nécessitait le déplacement d'un quai bien que rarement utilisé, ce qui rendrait le coût de l'opération trop élevé avec des risques ultérieurs de dépollution du site.

Indiquant, ainsi, le souhait d'engager une réflexion globale afin de réaménager l'espace disponible.

Un cahier des charges a été établi, afin de recourir à une mission permettant de garantir la concertation avec la ville et les différentes parties prenantes, d'étudier différentes hypothèses et de mener l'étude de définition (outil d'aide à la décision pour la ville).

Précisant que cette étude pourra déboucher sur une mission de **programmation** portant sur la rédaction du programme de l'opération en 2022, la sélection d'un maître d'œuvre, le suivi des études de conception, etc.

Considérant que l'objectif est de penser un scénario d'aménagement qui permettra de s'intégrer aux projets environnants à venir (requalification espace ancienne prison, avenir de la cité administrative, avenir lycée Bartholdi, usage des bâtiments gare et annexes...).

Considérant que la volonté est de donner à ce secteur un aménagement répondant aux besoins de la population, des commerçants, des divers modes de transport s'y connectant et éventuellement des diverses animations tant municipales qu'associatives et, au-delà des équipements techniques, qu'il convient de donner une dimension de développement du territoire à cette requalification ; la gare constituant une entrée de ville.

3 bureaux d'études ont été consultés, seul Tout 1 Programme a répondu pour un montant de 12.240 euros TTC. Vous trouverez son offre en pièce jointe.

Cette prestation pourra faire l'objet d'une subvention de la Région et de l'Etat au moment de la réalisation des travaux.

LE « MAI DES ARTS » A LURE - INFORMATION

Rapporteur : Madame Christelle CONTEJEAN, Adjointe au Maire,

Le « Mai des arts » à LURE (Regards croisés sur les pratiques artistiques et culturelles des jeunes lurons) est une nouvelle action que la ville via le service culturel souhaite mettre en place cette saison. A travers cette action nous voulons mettre en avant les pratiques artistiques des enfants et des jeunes lurons qui s'engagent dans une démarche de pratique artistique et culturelle exigeante.

Accompagnés par des artistes professionnels ou reconnus comme tels pour leurs compétences acquises, nous nous intéresserons aux réalisations qui ont lieu en temps scolaire et hors-temps scolaire dans différentes disciplines telles que le théâtre, les arts plastiques, la musique, le chant, la danse, l'écriture...

Les objectifs de notre démarche sont de plusieurs ordres :

Gagner en visibilité et lisibilité des potentiels de pratique artistiques qui sont offertes aux enfants et aux jeunes à Lure (et sur le territoire)

Valoriser des pratiques par une confrontation au regard d'un public large (au-delà du cercle familial)

Souligner la notion de plaisir avant tout et non de compétition

Donner envie à ceux qui ne pratiquent pas de découvrir et de participer

Offrir des conditions techniques optimales de présentation

Mettre en place un rendez-vous ponctuel et régulier

Mettre en place un outil d'informations, de conseils, de retour d'expériences au service de tous et des projets à venir,

Evaluer, c'est-à-dire mieux identifier la pratique artistique et culturelle des jeunes sur un territoire donné (par exemple par la réalisation d'une étude)

A partir de cette évaluation, nous pourrions déterminer les manques, les besoins et orienter nos actions à l'avenir

En fonction du public que nous visons dans un premier temps, des questions se posent :

Le temps scolaire est-il un temps privilégié à la pratique artistique et culturelle des enfants et des jeunes du territoire ?

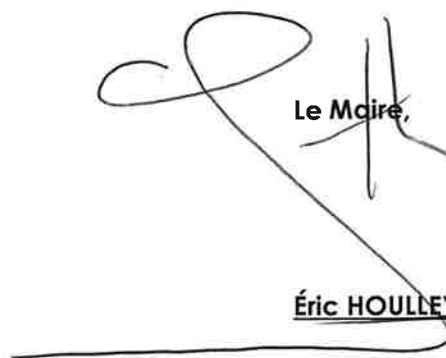
Extrascolaire et périscolaire, quelle réalité de la pratique ?

Les propositions de pratiques sont-elles également réparties sur la ville ?

Un premier rendez-vous est fixé en mai 2022, il s'adresse dans un premier temps et volontairement à un panel identifié d'acteurs avec lesquels le service culturel municipal travaille régulièrement ou souhaite travailler (liste non exhaustive)

Plus qu'un évènement ponctuel notre souhait est de permettre la confrontation des idées et la possibilité de mettre en relation les acteurs de notre territoire qui œuvrent à leur niveau, parfois isolément à la pratique culturelle et artistique des enfants et des jeunes.

AFFICHÉ LE 14 AVRIL 2022

Le Maire,

Éric HOULLEY

